

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 111**  
**de la COMMUNAUTE DE COMMUNES du CANTON de RUMILLY**

**En date du 25 novembre 2013**

---

Membres du conseil communautaire présents avec voix délibératives :

M. Philippe HECTOR - M. Patrick DUMONT - Mme Sylvia ROUPIOZ - M. Alain ROUX – M. Jean-François BELMONTE - M. Jacques COPPIER (qui a reçu pouvoir de M. André BERTHET (d'Etercy)) - M. Roland LOMBARD - M. Bernard CARLIOZ - Mme Colette DUCRET (suppléante de M. Joseph PERISSIER) - Mme Laurence KENNEL – Mme Martine MANIN - M. Jean-Pierre LACOMBE – M. Claude BONAMIGO - M. Gérald BOCQUET - M. Henry BESSON - M. Bernard GAY - M. Henri BOUCHET - M. Christian HEISON - M. Joanny CHAL - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - Mme Viviane BONET - Mme Danièle DARBON – M. Jean-Pierre VIOLETTE – M. Michel ROUPIOZ– M. Michel BRUNET - M. Jean-François PERISSOUD (qui a reçu pouvoir de M. Marcel BOUVIER) - M. Pierre BLANC - Mme Mylène TISSOT - M. Michel TILLIE - M. Robert BONTRON - M. Maurice POPP – Mme Christine MIRALLES - M. François RAVOIRE– M. Jean-Michel AVON - Mme Marie GIVEL - M. Didier GALLIOT.

Membres du conseil communautaire excusés avec voix délibératives :

M. Gilbert BUNOZ - M. André BERTHET (d'Etercy) (qui a donné pouvoir à M. Jacques COPPIER) - M. Joseph PERISSIER (suppléé par Mme Colette DUCRET) - M. Alain COLLOMB - M. Marcel BOUVIER (qui a donné pouvoir à M. Jean-François PERISSOUD) - M. Bernard BONNAFOUS – Mme Valérie POUPARD - M. Olivier MARMOUX - M. Philippe HELF.

**19 h : Le Président ouvre la séance.**

- M. Martine MANIN est élue secrétaire de séance.
- Le procès-verbal du conseil communautaire du 04 novembre 2013 ne donne pas lieu à remarque et est adopté à l'unanimité.

---

**Sujets soumis à délibération**  
**(Séance Publique)**

Le Président, M. Pierre BLANC introduit la séance en expliquant que ce Conseil Communautaire dont le point unique de l'ordre du jour concerne l'adoption du Schéma Directeur des Déplacements et Infrastructures, s'inscrit dans la poursuite de la démarche de ce projet et fait suite à la réunion publique du 13 novembre dernier qui a rencontré un très vif succès auprès du public.

Il remercie la présence du Conseiller Général, ainsi que celle de la presse.

**1. Adoption du Schéma Directeur des Déplacements et Infrastructures du canton de Rumilly**

**Rapporteur : Roland LOMBARD, Vice-président**

Conformément au projet communautaire voté en 2009, et bien qu'elle ne soit pas autorité organisatrice des transports urbains, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a souhaité engager en février 2012, dans une démarche volontariste, l'élaboration d'un schéma directeur des déplacements et infrastructures afin d'organiser et de planifier le système de déplacements tous modes sur son territoire.

### Plusieurs étapes distinctes ont conduit à l'élaboration du schéma directeur :

- **Phase 1** : Constitution d'un diagnostic de la situation actuelle du système de déplacements à partir des données disponibles, d'un travail de terrain, d'enquêtes et de comptages de trafics spécifiques, et formulation d'objectifs stratégiques.
- **Phase 2** : Elaboration de scénarios contrastés d'organisation du système de déplacements et adaptés aux contextes économique, social, technique et institutionnel du territoire.
- **Phase 3** : suite au positionnement du comité de pilotage de l'étude en faveur d'un scénario, ce dernier a été approfondi afin de constituer un programme d'actions opérationnelles, planifiées et chiffrées.
- **Une tranche conditionnelle** relative à l'exécution éventuelle de la Phase 4 a été rapidement levée par le comité de pilotage afin d'étudier la création d'un Périmètre de Transports Urbains (PTU) et par conséquent la prise de compétence « organisation des transports publics de personnes » par la Communauté de Communes.
- le programme d'actions du schéma directeur ainsi que son annexe technique ont fait l'objet d'une présentation et d'un débat publics le 13 novembre 2013 au Quai des Arts à Rumilly.

Ce schéma directeur des déplacements et infrastructures se doit d'être cohérent avec les principes d'aménagement et de développement retenus par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Albanais, et être approuvé par l'assemblée délibérante. De plus, dans la perspective d'une meilleure cohérence entre urbanisme et déplacements, les préconisations du schéma directeur des déplacements et infrastructures devront être prises en compte dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes membres de l'intercommunalité.

Le périmètre d'études et d'actions couvre les 18 communes de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.

Le schéma directeur des déplacements et infrastructures permet de répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser une mobilité organisée, maîtrisée et durable permettant de conserver la qualité de vie du territoire ;
- Renforcer l'attractivité et l'accessibilité tous modes du territoire ;
- Organiser les déplacements tous modes au sein de la ville centre de Rumilly et de ses bourgs environnants ;
- Mesurer les enjeux, intérêts et conséquences de la création d'un Périmètre de Transports Urbains (PTU) à l'échelle du canton afin d'engager cette démarche ;
- Poser les bases d'un partenariat fort avec les autorités organisatrices de transports du territoire et des bassins de vie environnant autour de la planification des déplacements.

Pour répondre à ces objectifs, un programme d'actions planifiées à court, moyen et long termes est défini et présenté à l'assemblée délibérante lors d'une séance exceptionnelle du Conseil communautaire le 25 novembre 2013. Ce programme retient 90 actions réparties au sein des fiche-actions suivantes :

- **Dans le domaine du trafic routier :**

- fiche TR1 - organisation du réseau viaire
- fiche TR2 - organisation du stationnement automobile
- fiche TR3 - circulation des poids lourds

- **Dans le domaine des transports collectifs :**

- fiche TC1 - création d'un périmètre de transports urbains
- fiche TC2 - mise en place d'un réseau de transports collectifs urbains
- fiche TC3 - développement de l'offre en transports routiers sur la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- fiche TC4 - développement de la desserte ferroviaire

- **Dans le domaine des modes doux :**

- fiche MD1 – schéma directeur des aménagements cyclables
- fiche MD2 – stationnement vélos
- fiche MD3 – développement de vélos à assistance électrique
- fiche MD4 – schéma directeur des aménagements piétons

- **Dans le domaine des modes alternatifs :**

- fiche MA - modes alternatifs à la voiture individuelle

- **Dans le domaine de l'intermodalité :**

- fiche INT – amélioration de l'intermodalité

- **Dans le domaine de l'organisation des déplacements dans les communes (hors Rumilly) :**

- fiche COM1 – organisation des déplacements dans les communes bourgs
- fiche COM2 – organisation des déplacements dans les communes villages

- **Dans le domaine des zones d'activités :**

- fiche ZA : accessibilité des zones d'activités

- **Dans le domaine de la mise en œuvre et du suivi du schéma directeur des déplacements et infrastructures par la Communauté de Communes :**

- fiche suivi du SDDI

Parmi les 90 actions, le schéma directeur des déplacements et infrastructures retient notamment les « actions phares » suivantes :

- Prise de compétence « organisation des transports urbains » par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly puis création d'un Périmètre de Transports Urbains (PTU) à l'échelle du territoire intercommunal, à court terme.
- Création à court terme d'un réseau de bus urbains sur Rumilly.
- Développement des transports collectifs en zones rurales avec renforcement des lignes LIHSA et étude de faisabilité d'un service de transport à la demande.
- Aménagement d'un pôle intermodal en gare de Rumilly et renforcement de la desserte ferroviaire.
- Développement des aménagements et stationnements cyclables.
- Mise en place d'une aide à l'achat de vélo à assistance électrique.
- Poursuite des aménagements de cheminements piétonniers sécurisés et de zones à circulation apaisée ou à dominante piétonne.
- Organisation du stationnement dans le centre-ville de Rumilly en faveur des clients des commerces et des résidents.
- Aménagement de la liaison Rumilly – Alby-sur-Chéran.
- Requalification de la rocade de Rumilly en boulevard urbain.
- Etude de faisabilité de maillages routiers à l'Est et à l'Ouest de Rumilly.
- Modération du trafic et des vitesses au centre-ville de Rumilly et dans les centres bourgs.
- Développement d'aires de covoiturage.
- Expérimentation d'un service d'autopartage.

L'action relative au développement des transports collectifs à Rumilly et en zones rurales a fait l'objet d'une étude spécifique, dont les résultats sont présentés en annexe technique du programme d'actions du schéma directeur des déplacements et infrastructures.

La mise en œuvre des actions ainsi que leurs effets sur les pratiques de mobilité feront l'objet d'un suivi régulier effectué par la Communauté de Communes.

*M. Roland LOMBARD prend la parole, et explique que ce conseil est la finalisation de plus d'une année de travail en collaboration avec les cabinets d'études Transitec et Amplitude TC, coordonnée par M. Alexandre LAYMAND, Responsable du pôle transports et déplacements et supervisée par lui-même, Vice-Président en transports et déplacements.*

Il passe ensuite la parole à Mme Valérie BERTHOD du Cabinet Transitec afin de présenter le projet de schéma directeur de déplacements et infrastructures.

A la suite de la présentation, les élus ont débattu sur cet ordre du jour :

M. Pierre BECHET estime que l'organisation du réseau de voiries est une étude intéressante. Il ajoute que le maillage Est/Ouest de Rumilly est à court terme un projet nécessaire et important. Il indique que cette délibération entrainera d'autres délibérations annexes telles que, en exemple, d'éventuelles propositions de réseau de transports publics.

M. Pierre BECHET conclut que c'est un schéma très positif qui donne une vision globale du territoire pour son aménagement.

M. Roland LOMBARD précise que les études complémentaires permettront d'identifier les aspects techniques à prendre en compte dans le projet qui devront forcément s'accompagner de mesures financières afin de les réaliser.

M. François RAVOIRE interroge M. Roland LOMBARD sur le coût de rémunération du personnel lié au renforcement du pôle transport déplacements et qui semble très bas soit 11 000 €, ce dernier répond que c'est un passage à temps complets de deux agents à ce jour à temps non complet.

M. Jean-Pierre VIOLETTE précise qu'il a participé au travail de groupe, et demande si les communes devront délibérer au sein de leurs conseils sur le projet.

M. Roland LOMBARD répond que la prise de compétence entrainera forcément une modification des statuts, modification qui devra être actée par délibération au sein de chaque conseil municipal des communes du canton.

Il ajoute que le transfert de la compétence du Conseil Général à la Communauté de Communes entrainera une réflexion technique et financière importante. Chacun devra jouer son rôle dans les objectifs à mener.

Le Président, M. Pierre BLANC, intervient en précisant que la prise de compétence n'interviendra qu'au niveau du transport urbain qui est aujourd'hui une priorité.

Le Conseiller Général, M. Christian HEISON prend la parole. Il estime que c'est la capacité pour la Communauté de Communes à s'organiser dans les déplacements qui sera essentielle. Le Conseil Général permet cette prise de compétence au regard de l'élaboration du schéma qui a été réalisé.

Il indique que le département est un partenaire important qui aux vues des différentes réalisations, études et réflexions menés, dont le schéma directeur de déplacement et infrastructures de la communauté de communes, estime que l'intercommunalité est prête pour ce transfert de compétence. Selon lui, c'est un vrai dimensionnement de l'aménagement du territoire permettant une vision commune.

M. Marcel THOMASSET demande si des subventions européennes existent. En réponse, M. Roland LOMBARD indique qu'à sa connaissance, il n'existe pas dans ce domaine de subvention à l'échelle de l'Europe.

M. Bernard GAY estime que le transfert des voiries pourrait être intéressant pour l'ensemble des communes du canton. M. Roland LOMBARD argumente que la prise de compétence « transports urbains » est un début, cela n'empêchera pas dans l'avenir d'identifier d'autres besoins.

M. Philippe HECTOR, pense que ce schéma est très intéressant et nécessaire mais indique, par ailleurs, qu'à la suite de la demande d'avis sur le projet, envoyé à l'ensemble des communes par la communauté de communes, il avait au nom de sa commune répondu par un courrier où plusieurs questions étaient posées mais auxquelles il n'a eu réponse.

M. Roland LOMBARD, répond que les interrogations de M. Philippe HECTOR, lui ont été rapportées mais qu'après vérification, il s'avérait que ces questionnements trouvaient réponses dans le schéma. Malgré cela, il s'engage à répondre par courrier en retour.

**Le conseil communautaire,**

**Par 36 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**Et 3 ABSTENTIONS (M. Robert BONTRON, M. Patrick DUMONT, M. Philippe HECTOR)**

- **APPROUVE** les orientations générales, le programme d'actions et l'annexe technique du Schéma Directeur des Déplacements et Infrastructures du canton de Rumilly.

- **AUTORISE LE PRESIDENT** à solliciter toute les subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, du Département de la Haute-Savoie, de l'ADEME et de tout autre partenaire, qui pourraient être attribuées à la Communauté de Communes dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma Directeur des Déplacements et Infrastructures.

- **AUTORISE LE PRESIDENT** à engager dès à présent l'ensemble des démarches administratives, techniques et financières auprès des divers partenaires et notamment de l'Etat et du Département de la Haute-Savoie, pour :

. **Le transfert de la compétence « organisation et gestion des transports publics de personnes » à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly,**

. **La création d'un Périmètre de Transports Urbains correspondant au territoire intercommunal,**

. **La création et l'exploitation d'un réseau de transports collectifs urbains.**

A la suite du vote, le Président, M. Pierre BLANC prend la parole afin de conclure en remerciant M. Roland LOMBARD, Vice-Président, les services ainsi que les cabinets d'études.

Il souhaite rappeler que ce projet n'a de sens que si la réflexion est menée sur un nouvel aménagement du territoire dans un contexte plus globale tels que le PLU intercommunal qui sera proposé au conseil en fin d'année.

*Il estime qu'il faut une vision de projet de territoire partagé et savoir prioriser les projets selon les possibilités financières.*

*Il termine en souhaitant que soit mener un vrai projet de territoire afin que ce dernier continue à se développer.*

Clôture de séance : 21h22